

Procès verbal du conseil municipal de Larcat
séance du 1er juillet 2025 à 18h30
salle du conseil municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er juillet à 18h30, le conseil municipal de la commune dûment convoqué, le 17 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Carbonell, maire.

Membres en exercice et convoqués : 7

Présents : 6

M. Didier CARBONELL, Mme Jocelyne AUDO, M. Guillaume CHASSEUIL, Mme Solenne LAURENT, Mme Danielle RODRIGUEZ, M. Serge ROUBY.

Excusée : Mme Véronique MUSIALOWSKA-MATON

Secrétaire de séance : Mme Danielle RODRIGUEZ

Président de séance : M. Didier CARBONELL

Le maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Danielle RODRIGUEZ est désignée secrétaire de séance.

Mme Véronique MUSIALOWSKA-MATON donne pouvoir à Mme LAURENT.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15/04/2025
- 2 - Approbation d'un prêt court terme dans l'attente des subventions demandées
- 3 - Notification d'octroi d'un fonds de concours solidaires 2025
- 4 - Approbation du tableau des voies communales
- 5 - Avis de la commune sur l'arrêt du PLUIh
- 6 - Discussion adhésion PNR
- 7 - Discussion recensement population du 15 janvier au 14 février 2026

Questions diverses

Déclaration préliminaire lue par M. Chasseuil

Monsieur le Maire,

Le 10 juin dernier, vous avez été destinataire d'une lettre ouverte signée par près de cinquante personnes, habitantes et habitants de Larcat, y résidant de manière permanente ou temporaire, ou en étant originaires.

Par cette lettre, ces personnes vous ont fait part de leur trouble et de leur indignation, suite à la lecture du numéro de mai du journal du village.

Ces personnes vous demandaient de prendre les dispositions nécessaires pour que le journal du village cesse d'être utilisé à des fins partisans et qu'il revienne sans délai à sa fonction d'information sur l'actualité du travail municipal et de la vie du village.

Les signataires de la lettre vous demandaient que la question de l'édition du journal du village soit posée et débattue lors du prochain Conseil municipal. Quelle doit être sa fonction ?

Comment doit-il être édité ? De quoi doit-il parler ?

Ce courrier, sauf erreur de notre part, n'a reçu aucune réponse de votre part. pas même un accusé de réception.

Avez-vous bien réceptionné ce courrier ?

le Maire : Oui.

Rien dans l'ordre du jour de cette séance du Conseil municipal ne concerne l'édition du journal du village.

Quelles suites vous entendez donner à cette lettre ouverte ?

M Le Maire : Rien du tout

Quoiqu'il en soit, nous vous demandons aujourd'hui de nous faire connaître la manière dont le numéro de mai du journal du village a été édité.

De quelle manière le sommaire a t'il été élaboré et validé ?

De quelle manière les différents articles ont-ils été élaborés et validés ?

le Maire : J'ai fait un constat de la situation et je l'ai reporté sur le petit journal. C'est moi qui en ai réalisé les différents articles.

Concernant les prochains numéros du journal du village, de quelle manière envisagez-vous leur édition ?

M. le Maire : Il n'y aura pas d'autre numéro.

Nous vous demandons que les élus de la majorité municipale soient associés aux prochaines éditions du journal. A minima, nous souhaitons être associés à l'élaboration du sommaire et à la relecture des textes.

M Le Maire : si je veux m'exprimer sur un sujet, j'enverrai un message à la population...Chaque fois qu'il y aura quelque chose à constater, j'en ferai part à la population.

M Chasseuil indique que M Le maire pourrait aussi constater d'autres éléments comme la rubalise devant chez lui

M Le Maire indique que c'est pour éviter que les gens ne tombent dans le fossé, et qu'« Il y a de grands intelligents dans le village, s'ils pouvaient ils monteraient sur mon mur »

1.Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15/04/2025

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2025 est approuvé.

2. Approbation d'un prêt court terme dans l'attente des subventions demandées

Le Crédit agricole propose, pour un prêt de 39 000€, un taux de 3,50% fixe remboursable sur un an. La poste a proposé 3,70 %. Le choix se fait sur le prêt au crédit agricole.

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le prêt est validé.

3. Notification d'octroi d'un fonds de concours solidaires 2025

La CCHA propose un fonds de concours de 13 917€.

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée.

4. Approbation du tableau des voies communales

L'adressage du village a été modifié pour tenir compte de la nomenclature de La Poste. Le nom des voies ne change pas beaucoup mais les termes comme quartier deviennent chemin, rue, impasse ou place.

Le tableau des voies communales sera transmis à La Poste. Il faudra ensuite acheter de nouvelles plaques. (un devis sera demandé à l'entreprise qui avait fait les plaques des fontaines). La commune a 3 197 Mètres de voies communales.

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

La délibération est adoptée.

5. Avis de la commune sur l'arrêt du PLUIh

Le conseil évoque le caractère contraignant du PLUIh, la réglementation uniforme alors que les communes du territoire peuvent être très différentes, la contrainte à l'urbanisme de terrains qui deviennent non-constructibles.

Le conseil, après en avoir délibéré

VOTE

Avis favorable : 0 Avis défavorable : 7

L'avis de la commune défavorable sera transmis à la CCHA pour motifs suivants :

Trop de contraintes réglementaires, liées à l'urbanisme (blocs de volets roulants, couleurs menuiseries...), le traitement égal entre des communes très différentes, les terrains qui étaient constructibles et deviennent non constructibles (N et A).

6. Discussion adhésion PNR

Le Conseil Municipal devra voter entre le 1er août et le 30 novembre pour adhérer au Parc Naturel Régional de l'Ariège et à sa charte.

7. Discussion recensement population du 15 janvier au 14 février 2026

M. Le Maire a sollicité M. Patrick Barre pour être recenseur. M. Patrick Barre a accepté. M. Le Maire a désigné M. le Secrétaire de Mairie comme coordonnateur (non rémunéré pour cette mission).

Questions diverses :

1/ Point Collecte des déchets

La CCHA a informé sur l'implantation du second Point de collecte des déchets à la fin du mois de novembre.

2/ Terrain de jeux

Une société (APAVE) va vérifier si les jeux pour enfants du terrain de boules sont aux normes (coût de 284€38 ttc pour le diagnostic). M Le Maire informe que cela fait suite à une dénonciation de la part d'un tiers.

3/ ONF

Un agent ONF est affecté sur notre secteur depuis mai 2025.

4/ Chats errants

M. Guillaume Chasseuil demande pourquoi les cages pour capturer les chats n'ont toujours pas été achetées, sachant que le conseil en a pris la décision le 3/12/2024 et que la demande a été réitérée le 4/3/2025. M Le Maire ne souhaite pas aller dans le sens de cette décision car il la trouve inutile si les chats sont relâchés dans le village après la stérilisation, les nuisances seront les mêmes. M Le Maire précise que c'est le pouvoir de police du maire.

M Le Maire précise que ce ne sont pas des chats errants car ils ne sont pas à plus de 200m à l'extérieur du village.

5/ Appartements communaux

Deux appartements vont se libérer prochainement (31/07 pour l'un et 3/09 pour l'autre). M. Rouby et Mme Laurent s'occuperaient de l'état des lieux (en fonction des disponibilités de chacun).

M le Maire indique qu'il n'a plus la délégation sur le sujet, qu'il ne s'en occupera pas et précise que pour les prochains demandeurs, s'il n'y a pas tous les papiers ce sera négatif.

On a eu deux demandes qu'on a refusé car il n'y avait pas les papiers qu'il fallait

Pour le logement social qui va se libérer, il faut faire un état des lieux, planifier quelques travaux (suite dégât des eaux, peintures...), puis remettre en location.

Pour l'état des lieux, M Guillaume Chasseuil ne sera pas là fin juillet. Mme Solenne Laurent indique qu'elle sera là le 31 juillet, ainsi que M Serge Rouby. Si M Guillaume Chasseuil est là il pourra s'y joindre.

Information : la mairie sera fermée du 11 juillet à fin juillet

6/ Coupe de bois passée

M Guillaume Chasseuil demande si ça a avancé pour les arbres privés coupés il y a 1 an.. M Le Maire ne sait pas si la personne a fait passer sa responsabilité civile.

7/ Journée citoyenne

Mme Solenne Laurent demande combien de personnes s'étaient inscrites. M Le Maire indique qu'il n'y en avait que cinq, et c'est pourquoi il a décidé d'annuler. Mme Solenne Laurent regrette cette décision.

Mme Jocelyne Audo demande si c'est normal que 4 ou 5 personnes travaillent pour tous les autres qui ne s'inscrivent pas et précise que si chacun faisait son petit coin, on ne serait pas avec un village plein d'herbe.

Mme Danielle Rodriguez demande pourquoi certains chemins communaux ne sont pas nettoyés. L'employé communal ne peut pas tout faire, il y a des priorités.

Mme Solenne Laurent demande si on pourra prendre une délibération pour la prochaine décision de journée citoyenne, comme ça l'annulation devra également passer en conseil. M. le Maire indique que ça ne doit pas faire l'objet d'une délibération.

M. Guillaume Chasseuil demande pourquoi M. le Maire l'a maintenue à la date du 24 mai malgré l'avis de la majorité du Conseil lorsqu'il a été consulté par mail. Il ne s'en souvient pas.

8/ Coupe de bois 2025

M. le Maire déclare qu'on délibérera pour la coupe de bois le moment venu.

M. le Maire déclare que trois personnes ont laissé du bois après la date autorisée. M. Le Maire demande si les garants veulent prendre des sanctions pour cela. M. Guillaume Chasseuil indique qu'il n'y a pas lieu de prendre de sanctions car ça n'a pas posé de problème. M. le Maire précise que si le règlement ne sert à rien, il n'y aura pas de règlement pour la prochaine coupe de bois puisque les gens ne le respectent pas.

M. Guillaume Chasseuil précise qu'un règlement est là pour s'y appuyer s'il y a un problème et que c'est le conseil municipal qui se prononcera sur la présence d'un règlement ou non. Il rapporte que plusieurs villageois aimeraient que la coupe de bois puisse commencer plus tôt. Il faudrait donc que le conseil délibère avant l'automne.

M. Le Maire ne fera pas de délibération pour la coupe de bois sauf quand ce sera le moment venu mais refuse de préciser ce moment venu. Mme Solenne Laurent indique que si une demande de la majorité du conseil est faite la délibération devra être programmée dans les 30 jours suivant la demande. M. le Maire hausse le ton envers Mme Solenne Laurent et indique qu'il ne fera pas un journal la prochaine fois mais une information.

Fin de séance à 19h47.

**REPRODUCTION DE LA SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2025
CONISGNEE DANS LE CAHIER DE SEANCE TENUE EN MAIRIE
PAR LE SECRETAIRE DE SEANCE**

Council Municipal 1^{er} Juillet 2025
18h30
Présents 6 présents - absents Veronique
Secrétaire Mme Rodriguez D
de l'ordre du jour -

- lecture de la lettre du Journal du Village
- par M^e Charceuil - Cui lausne
- M^e le maire a bien reçu la lettre -
- M^e le maire répond qu'il fait un constat -
- il n'y aura pas de réponse -

I Approbation du conseil municipal. 15 Avril 2015
 approuvé à l'unanimité -

- II Prêt à court ^{terme} et an prêt en attente de subvention
- en attendant les subventions prêt de 30.000 €
- à un taux fixe 3,71% Crédit Agricole 3,50%
- remboursable sur 1 an -
- Vote contre 0 abstention 0 adoptée
- on a reçu du:
- CCHH fond de concours de 13 312 €
- Vote: adoptée à l'unanimité -

Adressage du village c'est aboutie avec la poste: Repeta les plaques des rues. m. d. s. rue et Hémis

- Délibération: Vote adoptée à l'unanimité
- PLUH - le maire est contre
- Vote: avis non favorable à l'unanimité
- motif: trop de contraintes vis à vis des autres communes

réglementaire et que des communes très différentes. contrainte à l'urbanisme ceux terrains non constructibles. Zone N^{OC} A.

- P.N.R. à réfléchir pour le prochain conseil
- Nous avons 3 197 mètres de voie linéaire

— Recensement de la population 15 Janvier et le 14 février 2026.

M^r Bane Patrick sera le recenseur -
et M^o Decretaire est le coordonnateur du village

— ECHA nous a prevenu du 2^e depot de poubelle fin Novembre -

Questions diverses :

— Terrain de jeux d'enfants n'est pas aux normes 284 € 38 L'Apave

— Agente ONF affectée depuis Mai 2025

— Conseil 3.12.24 et ~~février 25~~ 4 Mars 2025

— Appartements Locations libérés cet été -

— le conseil doit decider des locations

état des lieux à faire et travaux à faire
demande de travaux et subvention

— Etat de lieux 31 juillet à 10 heures
avec M^c Batoussouf.

— Sage Rouby et Solenne Laurent pour l'état
des lieux -

— La journée citoyenne a été annulée - pour quelle
raison - il n'y avait 5 personnes -

Coupe de bois de l'année 2025.

Trois personnes ont laissé le bois en
vrac - on en libère au moment venu
dans un conseil -

— Réunion

la séance est levée 19h47'